



Les infos de votre Caf de Saône-et-Loire

LOGEMENT DES JEUNES

Se loger quand on est jeune

➤ **Connaissez-vous les FJT, foyers de jeunes travailleurs ?** Une solution de logement temporaire qui permet aux jeunes d'accéder plus facilement à l'autonomie. Les résidents vous en parlent.

CAF.FR

Toutes les infos
en un seul clic

PASSEPORTÉTUDIANT71

Un site Internet
sur les aides
pour les études
supérieures



ADRESSES UTILES

La Saône-et-Loire recense 4 foyers de jeunes travailleurs, qui peuvent accueillir jusqu'à 403 places.

- Autun :
espace Saint Exupéry
3 rue Saint Exupéry
Tél. : 03 85 86 58 30
www.espacesaintex.org

- Chalon : résidence Chalon jeunes
18 avenue Pierre Nuges
Tél. : 03 85 46 44 90
www.residences-chalon-jeunes.fr

- Le Creusot : association du foyer de jeunes travailleurs - Logement Jeunes
Espace Chanliau
28 rue de Chanzy
Tél. : 03 85 77 68 68

- Montceau-les-Mines :
foyer de jeunes travailleurs - Résidence Le Plessis
5 rue de la Résistance
Tél. : 03 85 69 06 20
www.residence-leplessis.fr

Bon à savoir :

Par le biais de la prestation de service «foyers de jeunes travailleurs», la Caf de Saône-et-Loire a soutenu les FJT du département à hauteur de 248.000 euros en 2012. Pour info : les FJT sont des structures à but non lucratif.



FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Se loger en FJT quand on est jeune

AU NOMBRE DE 4 EN SAÔNE-ET-LOIRE, LES FJT ONT POUR MISSION DE FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES À L'AUTONOMIE.

Rénate, Élodie, Jean-Wilson et Grégory sont résidents au foyer de jeunes travailleurs de Chalon. Ils ont entre 19 et 26 ans, ils sont salariés débutants, demandeurs d'emploi, étudiants, originaires de Saône-et-Loire mais pas uniquement. Que pensent-ils de cet hébergement en mode collectif ? Pour Grégory et Lucien, ce qu'ils apprécient avant tout, c'est la présence du personnel du foyer avec qui ils ont de bonnes relations et qui sont là pour les accompagner vers l'autonomie. Quant à Rénate et Élodie, elles ont été surprises du confort de cet hébergement. «En plus, toutes les chambres ont récemment été rénovées, c'est vraiment appréciable. Même le patio intérieur a été refait et nous y avons aussi collaboré». À Chalon, les jeunes locataires ont été des acteurs dans le projet de rénovation du foyer : ils ont pu exprimer leurs besoins, donner leurs avis sur les projets de réaménagement... et

même participer aux travaux. Des représentants des résidents siègent au Conseil de vie sociale ainsi qu'au Conseil d'administration du foyer.

Le soutien de la Caf

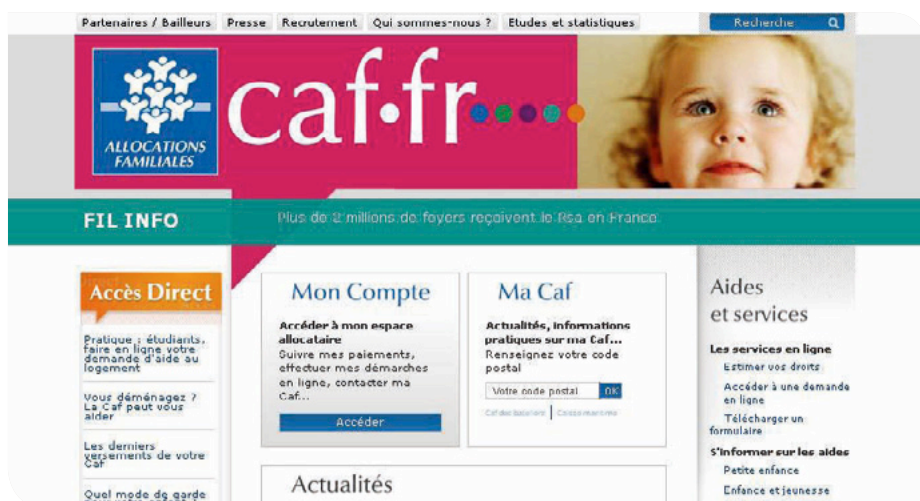
Le FJT, ce n'est pas un simple mode d'hébergement. Il s'agit, à travers l'habitat, d'aider les jeunes à être plus autonomes en les accompagnant en matière d'accès à l'emploi, d'accès aux droits, d'accès aux loisirs et à la culture, d'accès aux soins... Afin de soutenir cette mission socio-éducative, la Caf aide financièrement ces structures par le biais d'une prestation de service spécifique. Cette aide permet alors aux FJT de développer les offres de service proposées, de favoriser la mise en place d'actions pendant le temps libre des résidents (soirées à thème, débats, sorties...), d'avoir recours à des personnels qualifiés et de permettre la rénovation des locaux.

Apprendre à vivre ensemble :
c'est une des missions du FJT

WWW.CAF.FR

Toutes les infos en un seul clic !

UNE QUESTION... UN FORMULAIRE... UN MONTANT. LE CAF.FR PROPOSE DE NOMBREUX SERVICES EN LIGNE. PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER !



Vous êtes allocataire et vous avez besoin d'une attestation de quotient familial, vous voulez savoir si votre courrier est arrivé à la Caf, vous voulez nous déclarer un changement de situation... toutes ces opérations sont possibles à partir de l'espace «Mon compte». Si vous n'êtes pas encore allocataire mais vous voulez savoir si vous pouvez avoir droit à une aide au logement, au revenu de solidarité active, vous pouvez également accéder à nos outils de simulation. Et si malgré tout vous n'avez pas trouvé l'information sur le caf.fr, vous pouvez nous contacter par mail depuis le

site ou nous appeler au 810 25 71 10 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe).

Un accueil uniquement sur rendez-vous

Vous venez de vous séparer et vous vous interrogez sur les conséquences pour vos prestations ? Vous attendez votre deuxième enfant et envisagez d'arrêter de travailler pour l'élever ? Pour ces situations compliquées, vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller Caf en vous connectant directement à l'espace «Ma Caf» du caf.fr (voir encadré ci-contre).

VOTRE ACCÈS À «MON COMPTE»

- **Numéro allocataire et code confidentiel** : ils sont indispensables pour consulter votre dossier. Ils sont indiqués sur votre carte allocataire et sur tous les courriers de la Caf.
- **Votre adresse mail** : elle permet de vous informer sur vos droits ou démarches. Pensez à la renseigner.

EN BREF

SIMPLE, RAPIDE, FIABLE Vos démarches en ligne

Vous venez de vous mettre en couple, votre enfant commence à travailler, vous reprenez un emploi temporaire... Autant de changements de situation que vous devez déclarer sans délai à la Caf. Pour cela, il suffit de vous connecter à l'espace «Mon compte» du caf.fr et d'aller dans la rubrique «Déclarer un changement».



ACCUEILS CAF Des espaces en libre-service à votre disposition

Vous n'avez pas Internet et vous ne pouvez pas accéder depuis chez vous au caf.fr ? Des bornes et des postes informatiques en libre-service sont disponibles dans nos sites pour effectuer toutes vos démarches Caf en ligne. Vous pouvez également vous rendre dans un relais de service public proche de chez vous. N'oubliez pas de vous munir de votre carte allocataire !

PRATIQUE Prendre rendez-vous par Internet

Votre situation est complexe et vous n'avez pas trouvé de réponse sur le caf.fr ? Vous avez besoin de rencontrer un conseiller ? En vous rendant sur les pages locales de notre site Internet, vous pouvez choisir le lieu de votre rendez-vous (Mâcon, Chalon, Montceau), le jour et l'heure afin que nous puissions vous recevoir dans de bonnes conditions.



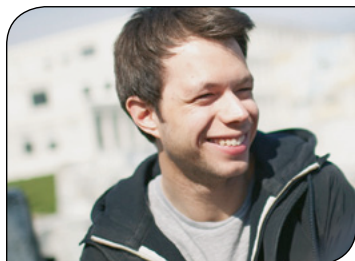
EN BREF



HÉLÈNE, 18 ANS

Un site pratique à consulter en famille !!!

Je ne savais pas qu'en étant étudiante à l'IUT, on avait droit aux bourses. Je pensais que c'était uniquement pour les étudiants en fac. J'ai trouvé l'info sur ce site. De nombreux autres thèmes sont traités. Des liens sont faits avec des sites officiels que l'on peut consulter et questionner en ligne. C'est très pratique et on gagne du temps.



ANTOINE, 19 ANS

Appart ou résidence ?

Je vis au Creusot et je fais mes études à Dijon. Résidence universitaire ou logement indépendant : où habiter ? Le site fait un point sur le thème du logement, les aides de la Caf, le non-cumul avec les allocations familiales perçues par ma famille, le financement des cautions... Avec mes parents, cela nous a permis d'y voir plus clair. Au final, on a choisi la colocation.

QUELLES AIDES POUR FINANCER LES ÉTUDES DE VOTRE ENFANT ? POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ SUR PASSEPORTETUDIANT71.FR

Votre enfant est actuellement en Terminale au lycée et va décrocher son baccalauréat à la fin de l'année scolaire. Se posent alors de nombreuses questions sur le financement de ses études supérieures, la location d'un logement, la sécurité sociale et la mutuelle étudiante, les moyens de transport.

Pour vous aider, parents et étudiants, à mieux vous repérer parmi les différentes aides proposées, la Caf de Saône-et-Loire a créé, avec le soutien de partenaires locaux (Éducation nationale, Crous, Conseil général, Conseil régional, mutualité sociale agricole, association des maires, parents d'élèves), un site d'informations sur Internet : www.passeportetudiant71.fr.

Un site riche en informations locales, régionales et nationales

Bourses, prêts étudiants, aides au logement, moyens de transports, santé, culture et loisirs... Ce site vous donne l'essentiel de l'information et vous renvoie à des documents ou des sites Internet qui vous permettront d'approfondir les sujets et de disposer des informations les plus récentes. Il s'adresse aux étudiants de Saône-et-Loire et à leurs familles. Il recense les aides nationales et départementales mais également celles des régions Bourgogne et Rhône-Alpes dans lesquelles la grande majorité des étudiants poursuivent leurs études.

Bon à savoir : le budget mensuel d'un étudiant est de 331 euros lorsqu'il loge chez ses parents. Il est de 635 euros lorsqu'il a un logement indépendant.